

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 30 mai 2024 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du centre technique de la teinture et du nettoyage

NOR : ECOI2411181A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 521-5 et R. 521-2 ;

Vu l'arrêté du 25 août 1958 portant création du centre technique de la teinture et du nettoyage ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2023 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de certains centres techniques industriels,

Arrête :

Article 1^{er}

La sous-directrice en charge du commerce, de l'artisanat et de la restauration au sein du ministère chargé de l'industrie exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN).

Elle peut se faire représenter.

Article 2

Le quatrième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 novembre 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 30 mai 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE